



Commune de
Saint-Martin FR

**Assemblée communale ordinaire
du 21 avril 2026 à 20h15
à la salle polyvalente à Saint-Martin**

Présidence	Mme Ursula Hugi, Syndique
Présents	46 personnes, dont deux personnes sans droit de vote
Secrétaire	Mme Rosine Menoud, Secrétaire communale
Excusés	M. Silvano Freti M. Pascal Delessert M. Jeremy Vaccher

Au nom du Conseil communal, Mme la Syndique a le plaisir d'ouvrir cette assemblée ordinaire et elle souhaite une très cordiale bienvenue aux personnes présentes.

Pour le bon ordre de l'assemblée et la rédaction du procès-verbal, Mme La Syndique demande à chaque citoyen(enne) qui prend la parole, de bien vouloir s'annoncer par son nom et son prénom.

Nomination des scrutateurs :

- Pour les personnes assises côté fenêtres : M. Alain Winkler
- Pour les personnes assises côté portes + les membres du Conseil communal : M. Georges-Henri Debois

Mme la Syndique demande aux scrutateurs de bien vouloir compter le nombre de personnes présentes.

L'assemblée compte 46 personnes dont deux personnes sans droit de vote. Il s'agit de Madame Carole Savoy, caissière communale et M. Nuno Martins.

L'assemblée a été convoquée par un affichage aux piliers publics, un envoi « tous-ménages » et une parution dans la Feuille Officielle en date du 2 avril 2026, avec le tractanda suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 2 décembre 2025

2. Comptes 2025

2.1 Rapport de gestion du Conseil communal

- Comptes de résultat et bilan
- Comptes des investissements
- Indicateurs financiers

2.2 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision

2.3 Approbation

3. Révision partielle des statuts de l'Association des communes pour l'école du Cycle d'orientation de la Veveyse – ASSCOV

- Présentation
- Rapport de la commission financière
- Approbation

4. Divers

Aucune remarque ou question n'étant soulevée, ce tractanda est accepté.

1. Procès-verbal de la séance du 2 décembre 2025

Ce procès-verbal pouvait être consulté sur le site internet de la commune ou auprès du secrétariat communal.

Remarques ou questions : aucune

Votation à mainlevée :

OUI	: 44
NON	: 00
ABSTENTION	: 00

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté.

Rosine Menoud est remerciée pour la rédaction de ce document.

2. Comptes 2025

Mme la Syndique passe la parole à M. Thomas Demierre, responsable des finances, pour la lecture du rapport de gestion du Conseil communal.

2.1 Rapport de gestion du Conseil communal

M. Thomas Demierre donne lecture du rapport de gestion du Conseil communal :

Chères Citoyennes, chers citoyens,

J'ai le plaisir et au nom du Conseil Communal de vous faire lecture et présentation du rapport de gestion des comptes 2025 de la Commune de Saint-Martin. Ce rapport vous sera présenté en quatre sections, à savoir :

Première section, le **compte de résultat par fonction et par nature**, avec une présentation résumée par dicastère.

La seconde section sera consacrée au **bilan** avec une présentation sommaire des variations d'actifs et de passifs entre les dates d'ouverture et de clôture.

La section suivante sera dédiée au **compte d'investissement** avec la présentation de l'ensemble des investissements engagés sur l'année 2025.

Finalement, les **indicateurs financiers** selon les normes MCH2 et les conclusions du rapport de gestion.

Je vous invite naturellement à poser vos questions à la fin de chaque section ou en fin de présentation.

Mes collègues du Conseil Communal et moi-même sommes à votre disposition.

Merci d'avance pour votre attention.

Le Conseil Communal présente un compte de résultats 2025 affichant à la clôture un excédent de revenus de CHF 440'507. Pour rappel, le budget 2025 a été établi et approuvé par l'Assemblée Communale avec un excédent de charges de CHF 131'065. L'écart entre les excédents, respectivement de revenus aux comptes et de charges au budget s'élève donc à CHF 571'572. Cet important écart est expliqué comme suit.

Le visuel présenté à l'écran illustre l'écart entre les charges par rapport aux revenus entre les comptes 2025 et son budget. Si la barre du graphique est rouge, cela signifie que l'écart « charges moins produits » est supérieur dans les comptes par rapport au budget. Il y a donc excédent de charges nettes par rapport au budget. A contrario, si la barre du graphique est verte, cela signifie que l'écart, toujours « charges moins produits » est inférieur dans les comptes. Il y a donc excédent de revenus nets.

Sur les dix dicastères, huit affichent un écart quasi insignifiant entre les comptes et le budget et uniquement un dicastère, respectivement l'administration générale affiche un léger excédent de charges nettes en comparaison au budget.

Cela signifie que la majorité des charges ont été contenues par rapport aux lignes budgétaires approuvées et que les revenus planifiés ont été réalisés. Le Conseil Communal est donc très satisfait de l'exercice comptable 2025 et le visuel à l'écran atteste d'une certaine rigueur dans la gestion des charges et une bonne planification des revenus. Les écarts proviennent de deux dicastères, soit :

- 1) **La santé**, composée uniquement des charges liées relatives à la participation de notre commune au réseau de soin et santé de la Veveyse, le RSSV. Une certaine rigueur dans la gestion des charges de cette association intercommunale a permis une réduction des charges liées pour notre Commune de plus de CHF 70'000.
- 2) **Finances & Impôts** : pour l'impôt sur le revenu, la planification budgétaire a été établie proche des encaissements. L'écart provient des retards de taxation du Service Cantonal des Contribution, le SCC, pour les années précédentes ; retard dont les encaissements n'ont pas été prévus au budget ; ces éléments étant indépendants de la volonté du Conseil Communal et sous seule autorité du SCC. Cela augmente donc nos revenus fiscaux de plus de CHF 200'000. Sur les impôts spéciaux, tels que gains immobiliers, successions, donations et mutations et comme d'usage, le Conseil Communal a appliqué un certain principe de prudence dans l'estimation de ces impôts, car relativement imprévisibles à l'horizon du budget. Cette année, avec une situation proche et comparable à celle des comptes 2023, les encaissements de ces impôts sont bien supérieurs au budget. Au total et sur le dicastère en question, ce sont presque CHF 420'000 de revenus supplémentaires par rapport au budget.

En résumé, une certaine rigueur dans la gestion des charges liées du RSSV, les retards de taxation du SCC et des impôts spéciaux plus conséquents qu'estimés expliquent l'excédent de revenus aux comptes 2025 par rapport à l'excédent de charges planifié au budget.

Je passe maintenant à une présentation résumée par dicastère.

- 0) **Administration générale** : Légère augmentation des revenus, principalement lié à un remboursement d'excédent de l'Association des Communes de la Veveyse, l'ACV. Légère augmentation des charges, mais de l'ordre de 2.0% sur le total du dicastère. Si l'ensemble des charges ont été relativement bien contenu, nous notons certains écarts sur les salaires, à la suite d'une augmentation d'équivalent plein-temps, des frais d'énergie sur le complexe communal et des frais d'amortissement et d'entretien de biens, mais le tout contenu à environ CHF 15'000 sur un total des charges de plus de CHF 764'000.
- 1) **Ordre et sécurité publics, défense** : Les charges ont été contenues à -4.89% par rapport à l'estimatif. Pour les produits, ils ont été réalisés, principalement liés à l'encaissement de la taxe non-pompier, reversée au Secours Sud Fribourgeois.
- 2) **Formation** : le dicastère affiche plus de CHF 1.8 mio de total de charges. Elles ont été très bien maîtrisées, affichant un écart quasi insignifiant par rapport au budget de +0.52%, pour

un peu moins de CHF 10'000. Du côté des produits, ils ont également été réalisés dans l'ensemble, avec un remboursement unique de participation pour le cycle d'orientation de CHF 40'019. Pour l'Accueil extra-scolaire, l'AES, la charge nette pour notre Commune est de CHF 28'378, contre une planification de CHF 15'955 au budget et CHF 6'904 au dernier compte. La charge est donc trois fois supérieure à celle des derniers comptes. En effet, l'importante expansion de l'AES depuis 2024 conduit à une augmentation des charges, fixes ou variables, telles que salaires ou frais de repas. La participation des parents a également évolué, mais dans une proportion plus contenue que celle des charges. Les subventions cantonales ont également été fortement réduites, de plus de CHF 37'000 aux comptes 2024 contre CHF 11'000 aux comptes 2025. Les subventions sont principalement accordées lors de création de nouvelles places de garde en unité AES. Concernant l'AES Vacances Haute-Veveyse, la charge nette pour notre commune est de CHF 1'460, légèrement inférieure au budget établi à CHF 3'530.

- 3) **Culture, sport et loisirs** : les charges ont été maîtrisées, à 4.96% en-dessous du budget. Les revenus, de CHF 420, sont liés à la vente du livre historique pour notre commune.
- 4) **Santé** : Important dicastère, avec plus d'un demi-million de charges pour notre commune, quasi intégralement liées aux participations au réseau de soins intercommunaux. Comme mentionné en introduction, les charges aux comptes 2025 sont inférieures de plus de CHF 70'000, soit presque 12% par rapport au budget. En effet, une rigueur dans la gestion des charges ont permis de clôturer avec des charges inférieures à la planification initiale, soit de CHF 21'000 pour les EMS, CHF 19'000 pour l'aide à domicile, CHF 9'800 pour les frais d'exploitation du RSSV et CHF 20'000 pour la participation à l'aide sociale.
- 5) **Prévoyance sociale** : dicastère tout autant important avec également près d'un demi-million de charges pour notre commune. L'ensemble des charges a été très bien maîtrisé, clôturant à -2.54% par rapport au budget, soit CHF 12'506 en-dessous.
- 6) **Trafic et télécommunication** : dans ce dicastère également, les charges ont été excellemment bien gérées, avec un écart de 0.29% par rapport au budget, soit un peu plus de CHF 1'000 sur un total des charges dépassant CHF 346'000. La gestion et l'entretien des routes communales a été gérée et assurée dans la ligne budgétaire. La participation aux infrastructures de transports a été facturée en ligne avec le budget.
- 7) **Protection de l'environnement et aménagement du territoire** : les comptes d'eaux, respectivement approvisionnement d'eau claire et traitement des eaux usées ont été équilibrés. Pour les eaux claires, l'excédent à l'équilibre est de CHF 28'193 de revenus, contre CHF 13'006, également de revenus dans l'équilibre du traitement des eaux usées. Le compte déchets affiche un ratio de couverture des charges par les revenus de 78%. Cela démontre une application efficace de notre nouveau règlement communal des déchets et de notre stratégie et ligne avec les directives fédérales et cantonales sur le principe du pollueur-payeur. Les charges concernant le cimetière communal et l'aménagement du territoire sont en ligne avec le budget établi, respectivement légèrement en-dessous des charges planifiées.
- 8) **Economie publique** : dans les départements agriculture et sylviculture, les charges et les revenus sont en ligne avec le budget. La vente de bois a rapporté CHF 33'995 contre un budget de CHF 30'000. Pour le tourisme, les charges concernent la participation communale au tourisme en Veveyse, pour CHF 13'980, en ligne avec le budget. Pour la centrale de chauffe, le total des charges se monte à CHF 81'315, composé principalement par l'achat de plaquettes pour CHF 19'892, entretien, maintenance et ramonage pour CHF 10'396 et l'amortissement comptable et les charges financières pour CHF 50'458. La vente d'énergie aux bâtiments raccordés, privés ou communaux, se montent à CHF 55'327. La charge nette de la centrale de chauffe, respectivement le total des charges moins les revenus est de CHF

22'653 contre CHF 37'630 au budget. Cela est très positif pour la première année de fonctionnement de cette nouvelle et importante installation dans notre commune.

- 9) **Finances & Impôts** : au niveau des charges, elles ont été relativement bien contenues, avec deux exceptions et déviations par rapport au budget ; respectivement les frais de perception de l'impôt du Service Cantonal des Contributions, corrélées aux montants encaissés et donc en toute logique supérieure au budget, ainsi que la perte sur créances selon décomptes de l'autorité fiscale. Les deux points mentionnés représentent un surplus de charges par rapport au budget de CHF 15'709. Au niveau des revenus, les différents impôts, ordinaires et spéciaux ont été relativement bien réalisés par rapport aux planifications. Comme mentionné en introduction, nous observons cependant un écart important sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques, avec un rattrapage des retards de taxation de l'autorité fiscale. L'excédent de revenu par rapport au budget est de CHF 202'098. L'impôt sur le bénéfice des personnes morales, initialement planifié à CHF 20'000 a été encaissé pour la part communal pour CHF 40'990. Trois impôts spéciaux, respectivement les gains immobiliers, les mutations et les donations ont générés à la clôture un excédent de revenus de CHF 190'217 par rapport aux chiffres du budget.

Après cette présentation du compte de résultat par fonction, je passe maintenant à la présentation du même compte par nature.

Au niveau des charges d'exploitation, les charges de personnel et de bien et service d'exploitation restent conséquentes pour un total de 33.1% du total des charges. Les charges de transferts, ou charges liées se montent à 56.6% du total pour un peu plus de CHF 2'862'000. L'ensemble des charges d'exploitation ont pu être couvertes par les revenus d'exploitation, respectivement impôts, taxes et revenus de transferts, soit les péréquations financières de ressources et besoins.

Les charges financières ont également pu être couvertes par les revenus financiers, principalement liées aux locations des biens et parchets communaux.

Aucune charge extraordinaire ne vient alourdir l'actif du compte de résultat. Finalement, nous bénéficions encore de la dissolution de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif pour CHF 251'913, comptabilisée en revenus extraordinaires.

Je souhaite relever que les charges à tous les niveaux, respectivement d'exploitation, financières ou extraordinaires ont pu être compensées par les revenus de même nature, n'engageant donc aucun excédent de charges par nature.

Je passe maintenant à la présentation du bilan de clôture au 31 décembre 2025.

Les comptes d'actif et de passif sont naturellement équilibrés à la date de clôture pour CHF 11'830'203. Selon les normes comptables MCH2, l'excédent de revenus pour 2025, soit et pour rappel de CHF 440'507 est porté à la réserve communale au passif du bilan. Cette réserve se monte maintenant à CHF 3'995'597, incluant l'excédent de revenu 2025. Pour rappel et sous MCH2, il n'est plus possible d'attribuer un excédent de revenus à une réserve spéciale. L'entier de l'excédent est attribué à la réserve générale communale.

A l'actif de notre bilan :

- Sous chapitre 100 : les disponibilités et placements à court terme ont augmenté de CHF 588'106, principalement lié à un emprunt financier contracté à PostFinance pour CHF 850'000 pour les travaux d'adduction et de collecteurs d'eaux de la Perrausa, dont le chantier est en cours. Les disponibilités sur nos différents comptes bancaires ont été réduites à la suite du financement de certains projets d'investissement par les liquidités communales, en ligne avec la stratégie du Conseil Communal pour limiter notre endettement via l'apport de capitaux étrangers.
- Sous chapitre 101 : les principaux débiteurs sont liés aux créances fiscales, selon décomptes de l'autorité. Au 31 décembre, les créances fiscales totalisent CHF 1'470'720, dont plus de CHF 850'000 concernant l'année 2025. La provision pour perte sur débiteur reste inchangée à CHF 140'000.

- Sous chapitre 104 : nous retrouvons les écritures de clôture, à savoir les actifs de régularisation, au débit de l'actif pour CHF 3'773.
- Sous chapitre 107 : aucun changement dans nos placements financiers à long terme, qui reste stable à CHF 31'443 à la clôture concernant notre actionnariat à l'usine d'incinération SAIDEF.
- Sous chapitre 140 et 142, nos immobilisations corporelles et incorporelles sont déminuées des amortissements comptables, et augmentées des différents investissements en cours.
- Sous chapitre 146 : les CHF 1'724 au crédit de l'actif concerne les amortissements sur investissements des associations intercommunales.

Au passif de notre bilan :

- Sous chapitre 200 : les engagements courants ont augmenté de CHF 108'390 pour l'ensemble des créances communales à la date de clôture.
- Sous chapitre 201 : les engagements financiers à court terme restent stables entre le bilan d'ouverture et de clôture.
- Sous chapitre 204 : nous retrouvons les écritures de clôture, à savoir les passifs de régularisation, au crédit du passif pour CHF 178'896.
- Sous chapitre 206 : nous constatons une augmentation de CHF 892'911, composé principalement des emprunts de CHF 850'000 pour l'investissement de la Perrausa et de CHF 241'397 pour les travaux d'investissement de la place du village pour les eaux courantes et eaux claires. Nos différents emprunts ont été réduits de la part au remboursement pour environ CHF 200'000 durant l'année 2025.
- Au chapitre 290 : nous retrouvons les montants pour l'équilibre des comptes d'approvisionnement d'eaux claires et traitement d'eaux usées, respectivement pour CHF 28'193 et CHF 13'007.
- Au chapitre 295 : nous retrouvons la part 2025 de la dissolution des réserves de réévaluation du patrimoine administratif, engagé dès le passage à MCH2 et pour les dix années suivantes.

Finalement et sous chapitre 299, la réserve communale est augmentée du montant de l'excédent de revenus, soit de CHF 440'507 pour atteindre à la clôture du 31 décembre 2025 un montant de CHF 3'995'597.

Je passe maintenant à la présentation du compte d'investissement. Pour assurer meilleure lecture, le Conseil Communal propose, depuis l'année dernière, un format résumé, présenté à l'écran.

- L'équipement de notre cercle scolaire avec des tableaux interactifs a bien été réalisé cette année, pour un investissement de CHF 34'609 pour notre commune, légèrement inférieur au crédit approuvé de CHF 36'000.
- Concernant le projet Ecole, nous avons conclu l'étude de faisabilité en engagement un montant de CHF 23'110 en 2025, qui s'ajoute au montant de CHF 4'300 sur l'année précédente. L'investissement est clôturé à CHF 27'410 contre un crédit approuvé de CHF 70'000. Pour rappel, lors de l'Assemblée Communale du 2 décembre 2025, nous avons proposé un report de solde de CHF 35'000 de l'étude de faisabilité à l'avant-projet. Cette proposition a été approuvée par l'Assemblée Communale.
- Pour le projet d'investissement d'adduction et collecteurs d'eaux claires de la Perrausa, les travaux ont débuté avec un montant engagé sur 2025 de CHF 199'409.
- Pour le quartier de Champ Riond, eaux et canalisations, un montant négatif aux engagements 2025 concernent certains remboursements de tiers. L'investissement brut, considérant les engagements des années passées est supérieur au montant du crédit approuvé de CHF 41'498. L'investissement net est réduit des parts de subvention et des taxes de raccordement.
- Pour le projet de réfection des canalisations des eaux claires au Clos de Sauba, l'engagement sur 2025 a été de CHF 6'486.

- Finalement, le projet de la centrale de chauffe a été clôturé avec un engagement de CHF 47'871 sur 2025, portant l'investissement total légèrement inférieur au crédit approuvé de CHF 44'092. En considérant les revenus générés par l'investissement, l'investissement net se chiffre à CHF 937'972.

Comme mentionné dans ce rapport, un financement par liquidité communale a été privilégié là où cela était possible par le Conseil Communal, afin de limiter l'endettement et le recours aux capitaux de tiers.

Pour 2025, le compte investissements totalise donc des engagements totaux pour CHF 308'229 pour six différents projets, dont la moitié a été initié durant l'année en question. 65% du total des engagements concerne le projet et les travaux de la Perrausa.

Je passe maintenant aux indicateurs financiers MCH2. Au nombre de huit, ces indicateurs sont un outil au pilotage financier pour la Commune. Tout comme l'année dernière, nous vous proposons un tableau résumé avec pictogramme visuels concernant la performance et l'évolution de ces indicateurs.

Globalement, nous avons été en mesure d'améliorer ou de maintenir l'ensemble des indicateurs selon les normes indicatives, à l'exception de la dette nette par habitant, qui même réduit de 13% reste considérée comme importante.

- Pour le taux d'endettement net, des investissements sans recours aux capitaux de tiers et des revenus fiscaux plus conséquent ont permis de retrouver un taux acceptable, à la limite de la valeur suffisante, à 157%. Pour rappel, l'année dernière nous avons approché les 200%. Cela témoigne donc des efforts consentis pour maîtriser mais également réduire notre endettement.
- Pour le degré d'autofinancement, il explose à plus de 260%, un niveau record depuis le passage à MCH2. Cela est naturellement expliqué par de conséquents excédents de revenus en 2025, de CHF 440'506 contre CHF 158'259 en 2024, et des investissements nettement plus faibles pour cette année. Notre capacité à autofinancer nos investissements est donc largement supérieur, avec plus de moyens pour moins d'efforts.
- La part des charges d'intérêt reste bonne, voir excellente à 0.84% et démontre une bonne maîtrise des intérêts financiers nets. Une petite partie de nos revenus disponibles sont donc absorbés par les charges d'intérêts.
- La dette brute par rapport aux revenus courant reste dans des normes acceptables à 156%, en amélioration par rapport à 2024. Cela signifie que notre dette est raisonnable par rapport à nos revenus courants. Un taux inférieur à 100% serait cependant nécessaire. Des efforts sont donc encore à consentir pour la maîtrise de notre dette.
- La proportion des investissements a chuté à 6.30%, correspondant à un effort d'investissement faible. Cela est parfaitement en ligne avec la stratégie du Conseil Communal, présentée lors du budget 2025 de prioriser les investissements à la suite des importants efforts consentis les dernières années, principalement dans la transition énergétique avec la centrale de chauffe à distance.
- La part du service de la dette reste dans des taux très acceptables, considérés comme proche de faible à 6.04%. Cela signifie que nos revenus courants ne sont que peu absorbés par les intérêts et les amortissements de nos dettes. Cet indicateur témoigne également des bons choix entrepris pour garantir une marge de manœuvre budgétaire non restreinte.
- Notre dette nette par habitant a certes diminué de 13% de CHF 6'058 à CHF 5'257, mais elle reste dans des proportions considérées comme importante. Nous avons pu certes diminuer notre dette nette par une augmentation de notre patrimoine financiers, et également pu compter sur une augmentation démographique dans avec une population légale de 1'011 en 2024 à 1'043 en 2025. Des efforts seront encore à consentir pour maîtriser, dans les mesures du possible, notre dette par habitant.
- Finalement notre taux d'autofinancement retrouve des couleurs avec un taux proche de 10% à 9.47% dans des valeurs considérées comme moyennes. Cette augmentation du taux, qui

renseigne sur la proportion du revenu pouvant être consacré au financement d'investissement est principalement liée à l'excédent de revenus de CHF 440'506 aux comptes 2025.

Concernant notre dette, elle se monte à CHF 9'180'276, mais elle est composée à 41%, soit pour plus de CHF 3.7 millions de dette hors-bilan, à savoir de la part communale aux dettes des associations intercommunales, telles que la VOG, le RSSV, l'ASSCOV et le Secours Sud-Fribourg. En excluant la part de la dette à ces associations, les indicateurs du taux d'endettement net, de la dette brute par rapport aux revenus ainsi que la dette nette par habitant seraient largement améliorés. Nous avons cependant pris la décision de présenter les indicateurs financiers selon les directives MCH2 qui doivent inclure les dettes hors-bilan.

En conclusion, le Conseil Communal est très satisfait de l'exercice comptable 2025. Le budget établi et approuvé par l'Assemblée communale a été tenu. Une rigueur particulière a été faite dans la gestion des dépenses, tout en assurant des services de qualités et de proximité, dans un contexte où les charges liées pèsent de plus en plus. Pour rappel et avec un taux de charges liées proche de 60%, nous pouvons presque considérer que sur CHF 3 de dépense, CHF 2 n'ont pas le contrôle direct de la Commune et de son exécutif. Des investissements, certes plus modestes en valeur, mais tout autant essentiels ont pu être réalisés avec succès, tant pour notre cercle scolaire avec la modernisation des tableaux interactifs que sur l'étude de faisabilité de nouveaux bâtiments, ainsi que sur l'entretien de nos réseaux d'eau sur différents secteurs. Finalement, nous avons pu concrétiser avec succès l'investissement de notre centrale de chauffe à distance, marquant un tournant dans la transition énergétique de notre commune.

L'avenir et les exercices comptables futurs s'annoncent toujours complexes. En effet, la part des charges liées, l'avenir du plan d'assainissement des finances de l'Etat ou encore le projet de fusion des communes de la Veveyse en une seule commune seront les défis de demain.

Je vous remercie pour votre attention.

Remarques ou questions : aucune

2.2 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision

Mme Catherine Heimann, Présidente de la commission financière donne lecture du rapport de la commission financière. Ce rapport est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante. Mme la Syndique remercie la commission financière pour son travail, ainsi que pour l'excellente collaboration entretenue avec le Conseil communal.

Remarques ou questions : aucune

2.3 Approbation

Votation à mainlevée des comptes de résultat

OUI	:	38
NON	:	00
ABSTENTIONS	:	06 (membres du Conseil communal)

Les comptes de résultat sont acceptés à la majorité.

Votation à mainlevée des comptes des investissements

OUI	:	38
NON	:	00
ABSTENTIONS	:	06 (membres du Conseil communal)

Les comptes d'investissements sont acceptés à la majorité.

Mme la Syndique remercie Mme Carole Savoy, caissière communale et M. Thomas Demierre, Conseiller communal pour leur travail dans la tenue des comptes.

3. Révision partielle des statuts de l'Association des communes pour l'école du Cycle d'orientation de la Veveyse – ASSCOV

Mme Ursula Hugi passe la parole à M. Cédric Borer, Conseiller communal et membre du comité directeur du Cycle d'orientation de la Veveyse pour la présentation de cette révision partielle des statuts de l'Association des communes pour l'école du Cycle d'orientation de la Veveyse.

Message de M. Cédric Borer, Conseiller communal :

Historique

Lors de la dernière assemblée de printemps, vous avez accepté la modification essentielle des statuts de l'ASSCOV afin d'augmenter la limite d'endettement de CHF 50'000'000 à CHF 70'000'000. Cette augmentation permet d'emprunter le montant nécessaire pour réaliser les travaux d'assainissement et d'agrandissement du bâtiment Bêta/Univers@lle, prévus dès 2026.

Lors de cette assemblée, il avait été précisé qu'une deuxième révision des statuts serait nécessaire avant la fin de la législature (avril 2026), afin de demander une nouvelle adaptation de la limite d'endettement. Cette dernière est essentielle pour réaliser le centre de natation et la salle de sport triple sur la parcelle RF 448 de la commune de Châtel-St-Denis.

Message de l'ASSCOV :

Situation actuelle

Le devis général pour les travaux d'assainissement et d'agrandissement du bâtiment Bêta/Univers@lle, part des subventions cantonales déduites (**estimation des subventions réalisée par les architectes du bureau Ferrari, le service des bâtiments de l'Etat ne s'étant toujours pas prononcé**), s'élève à CHF 25'142'000.

En ce qui concerne la construction d'un centre de natation et d'une salle de sport triple, le devis général qui sera présenté par le bureau d'architecture D4 sera connu avant le début de l'été 2026, avec une marge de $\pm 20\%$.

A ce stade, nous nous basons donc sur l'estimation réalisée en 2024 par M. Frédéric Page, du bureau Page Architectes, soit CHF 52'250'000 à $\pm 20\%$. Ce montant a été communiqué aux bureaux d'architectes participant au concours d'architecture qui a eu lieu l'été dernier et a ainsi fait partie intégrante des critères du concours. Il est réparti de la manière suivante :

• Salle de sport triple	CHF 12'750'000
• Centre de natation + communs	CHF 38'500'000
• Aménagements extérieurs	CHF 1'000'000
• TOTAL TTC :	CHF 52'250'000 $\pm 20\%$.

Le total des crédits d'investissement **votés** à ce jour est d'environ CHF 44'000'000, **sans tenir compte du crédit d'investissement** pour le bâtiment Bêta/Univers@lle qui sera soumis prochainement pour approbation à l'Assemblée extraordinaire des délégué-e-s de l'ASSCOV.

Quant à la dette **effective de l'ASSCOV** au 31.12.2025, elle est estimée à environ CHF 25'500'000.

La limite d'endettement actuelle s'élève à CHF 70'000'000.

- | | |
|--|------------------------|
| • Dette effective estimée au 31.12.2025 | CHF 25'500'000 |
| • Estimation de l'assainissement et de l'agrandissement du bâtiment Bêta / Univers@lle (<i>en attente de la promesse de subventions de l'Etat de Fribourg</i>) | CHF 25'142'000 |
| • Estimation de la construction d'un centre de natation avec une salle de sport triple | CHF 52'250'000 ± 20% |
| • Montant total selon les crédits envisagés | CHF 102'892'000 |

Des amortissements interviendront avant la fin des constructions fin 2031, mais la limite d'endettement actuelle ne permet pas de soumettre au vote un crédit d'investissement pour le centre de natation et la salle triple. Une nouvelle augmentation est donc indispensable.

Proposition

Afin de permettre la réalisation de l'ensemble des projets stratégiques de l'ASSCOV, il est proposé de :

Porter la limite d'endettement statutaire de CHF 70 millions à CHF 110 millions.

Cette augmentation offre une marge suffisante pour :

- Financer les projets déjà engagés,
- Soumettre les futurs crédits d'investissement au vote,
- Et assurer une planification financière réaliste et sécurisée.

Nous saisissons l'occasion pour ajuster également à la hausse la limite d'endettement pour l'exploitation, la faisant passer de CHF 500'000 à CHF 3 millions (CHF 3'000'000). Avoir une limite de trésorerie supérieure nous permettrait de financer temporairement des emprunts de petites importances avec notre compte courant, sans avoir besoin de recourir à d'autres instituts bancaires. En tenant compte également que du personnel devra être engagé pour l'exploitation du futur centre sportif, cette nouvelle limite donnera une plus grande marge de manœuvre, sans passer par des crédits bancaires.

Modifications des statuts

Les modifications apportées aux futurs statuts sont les suivantes :

- **Art. 28 Limite d'endettement**

² La limite d'endettement est de **CHF 110 millions (CHF 110'000'000)** (montant brut, part des subventions non déduites) pour les constructions et de **CHF 3 millions (CHF 3'000'000)** pour l'exploitation ¹.

Page 12, article 37, al n° 4. La modification entrera en vigueur dès son approbation par la DIAF (Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts)

En note de bas de page 10, il est ajouté : 1 Modifié selon décision de l'assemblée des délégué-e-s du 27 mars 2025. Modifié selon décision de l'assemblée des délégué-e-s du 14 janvier 2026.

Conclusion

Ce changement des statuts est indispensable pour garantir une gestion financière rigoureuse tout en permettant la réalisation d'infrastructures répondant aux besoins éducatifs et sportifs essentiels du district. Le plan d'étude romand rend obligatoire les cours de natation et l'absence

de piscine dans le district générerait également des frais considérables de déplacement et pourrait nécessiter la construction de salles de sport additionnelles dans les communes, ce qui constituerait une solution coûteuse et insuffisante à long terme

Il sied de préciser que le fait d'accepter l'augmentation de la limite d'endettement des statuts de l'ASSCOV ne donne aucunement l'autorisation d'emprunter le montant estimé pour la construction du centre de natation et d'une halle de sport triple de CHF 52'250'000 $\pm$ 20%.

Ce crédit d'investissement devra être proposé pour votation à l'Assemblée des délégué-e-s de l'ASSCOV au début de l'été 2026. En cas d'acceptation par cette dernière, il fera ensuite l'objet d'une votation par la population du district de la Veveyse, car le montant (CHF 30 millions) pour un référendum obligatoire sera dépassé.

Au vu de ce qui précède et conformément à l'article 113 al. 1 LCo, cette modification essentielle des statuts de l'ASSCOV nécessite une approbation par les trois quarts des communes membres, représentant également plus des trois quarts de la population légale de ces communes.

Remarques et questions : *aucune*

Rapport de la commission financière

Mme Catherine Heimann, Présidente de la commission financière donne lecture du rapport de la commission financière. Ce rapport est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Remarques et questions : *aucune*

Votation à main levée :

OUI	: 38
NON	: 3
ABSTENTION	: 3

La révision partielle des statuts de l'Association des communes pour l'école du Cycle d'orientation de la Veveyse est acceptée à la majorité.

6. Divers

Mme La Syndique informe que comme à chaque début de nouvelle législature, le Conseil communal doit nommer à nouveau les membres pour les commissions communales suivantes :

- Commission financière
- Commission d'aménagement et d'énergie
- Commission des naturalisations
- Commission des eaux et de l'épuration
- Commission du cimetière
- Commission agricole
- Bureau électoral
- Groupe de travail du Journal communal

Ursula Hugi informe que le Conseil communal est à la recherche de nouveaux membres pour intégrer ces commissions communales. Ursula Hugi indique que les personnes intéressées peuvent s'annoncer auprès de l'administration communale.

Remerciement à Yves Currat et Cédric Borer

Ursula Hugi, Syndique adresse le message suivant en remerciement à Yves Currat et Cédric Borer.

Très cher Cédric, très cher Yves,

Que ce soit par choix ou par la force des choses, vous vivez cette semaine une série de « dernières fois ».

Hier soir, nous avons siégé pour notre dernière séance de Conseil de cette législature. Et aujourd'hui, nous arrivons au terme de cette dernière assemblée des comptes. Encore quelques rendez-vous et assemblées et vous pourrez rendre votre tablier, avec j'en suis sûr, la fierté du devoir accompli.

Yves, 30 ans !

Tu auras consacré la moitié de ta vie au service de notre commune et des ses habitants. Cela en fait des séances de Conseil, des visites de chantier, des comités et des assemblées ... Notre Commune, tu la connais comme ta poche – et notre réseau des canalisations n'a plus aucun secret pour toi.

Et toi Cédric, voilà déjà 12 ans que tu t'engages sans compter pour notre Commune, pour notre école, et pour le bien de nos enfants.

Là aussi, cela représente un nombre impressionnant de séances, de comités et d'assemblées. Et je sais que la qualité de ton travail a également été fortement appréciée par la Direction de notre cercle scolaire.

Ce que vous avez en commune tous les deux, c'est le sens du travail bien fait, une approche consciencieuse et réfléchie des dossiers, quels qu'ils soient, et un engagement constant au service de la collectivité.

Ce soir, au nom de tous les habitants de la Commune, ainsi que de tous vos collègues, anciens et actuels, nous souhaitons vous adresser un immense merci.

Merci pour votre engagement.

Merci pour votre professionnalisme.

Merci aussi pour la bonne humeur que vous avez su apporter, semaine après semaine, autour de la table du Conseil.

Nous vous souhaitons le meilleur pour la suite, et que ce temps retrouvé vous permette enfin de réaliser tout ce que vous avez peut-être dû repousser.

Et surtout, que ces « dernières fois » laissent place à une belle série de « premières fois ».

Nous avons un cadeau pour chacun de vous, sous forme de bons – nous ne doutons pas que vous saurez en faire bon usage.

Cédric et Yves Currat sont applaudis par l'assemblée présente.

Yves Currat adresse un message de remerciement à ses anciens et actuels collègues du Conseil Communal pour la bonne collaboration et la bonne entente autour de la table du Conseil communal. Il souhaite également remercier toutes les citoyennes et tous les citoyens de la Commune de Saint-Martin ainsi que les membres de sa famille qui l'ont toujours soutenu dans cette fonction de Conseiller communal.

La parole est donnée aux citoyens.

Aucune remarque de la part des citoyens.

Ursula Hugi, Syndique indique qu'elle ne peut pas terminer cette assemblée sans remercier chaleureusement ses collègues du Conseil communal pour leur engagement et pour la qualité de la collaboration dans les différents dossiers traités durant cette législature.

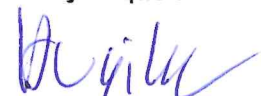
Ursula Hugi adresse également un grand merci au personnel de l'administration, ainsi qu'à tout le personnel communal pour leur professionnalisme et pour l'excellent travail fourni durant ces 5 dernières années.

Mme la Syndique souhaite une belle suite de soirée, et invite les citoyennes et citoyens présents à rester pour partager un moment convivial autour d'un verre.

M. Cédric Borer, vice-Syndic adresse ses remerciements à tous ses collègues du Conseil communal pour leur excellente collaboration durant ces 12 dernières années et tout particulièrement à Mme Hugi, Syndique pour son immense travail. Cédric Borer adresse également ses remerciements à toute la population de la Commune de Saint-Martin pour son soutien.

Ursula Hugi clôt la séance à 21h17.

La Syndique :



Ursula Hugi

La Secrétaire :



Rosine Menoud

Saint-Martin, le 1^{er} mai 2026

**RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE
DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN
COMPTES DE L'EXERCICE 2025
SITUATION AU 30 MARS 2026**

La commission financière s'est réunie le 12 mars 2026 en présence de Madame Ursula Hugi, syndique, de Monsieur Thomas Demierre, conseiller communal et responsable du dicastère « Finances et impôts, cimetières », de Madame Carole Savoy, caissière communale, ainsi que de l'organe de révision, la fiduciaire Fiducor SA à Marly, représentée par Monsieur Alexandre Sottaz, réviseur responsable, et Monsieur Christian Nobs, réviseur. Les travaux de contrôle des comptes communaux 2025 ont été présentés en détail par la fiduciaire, accompagnés de plusieurs recommandations. La commission financière s'est réunie ensuite à deux reprises, le 17 mars puis le 30 mars, la première séance s'étant tenue sans la présence des représentants communaux et la seconde en leur présence, afin de passer en revue les comptes et de formuler ses questions. Elle remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur disponibilité lors de ces séances, de même que pour la clarté et le caractère complet des documents transmis en amont, lesquels ont permis une analyse approfondie de la situation financière communale.

Dans son rapport du 24 mars 2026, l'organe de révision confirme que la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales, et en recommande l'approbation.

La commission financière tient à relever qu'un déficit de Fr. 131'065.00 avait été prévu au budget 2025. Finalement, les comptes communaux 2025 présentent un bénéfice arrondi de Fr. 440'507.00, soit un écart positif arrondi à Fr. 571'572.00. Ce résultat nettement supérieur aux attentes s'explique principalement par des recettes fiscales supplémentaires, tant au niveau des impôts ordinaires que spéciaux, ainsi que par une gestion rigoureuse des dépenses dans la totalité des dicastères. Les charges du dicastère de la santé, dont 99,8 % sont des charges liées, ont été sensiblement inférieures aux prévisions.

La commission financière constate également une nette amélioration des indicateurs financiers MCH2 par rapport à l'année 2024, en particulier en ce qui concerne le taux d'endettement net et le degré d'autofinancement. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des revenus fiscaux ainsi que par un volume d'investissements moins élevé.

Malgré ce résultat très positif, la commission financière estime qu'il est primordial de continuer à échelonner les investissements communaux de manière adéquate et de maintenir une vigilance sur les dépenses des dicastères. En effet, l'évolution future des revenus fiscaux demeure incertaine, notamment en raison des réformes fiscales en cours (suppression de la valeur locative et imposition individuelle). Par ailleurs, la commune ne dispose d'aucune maîtrise sur le calendrier des investissements intercommunaux.

Au 31 décembre 2025, la fortune de la commune s'élève à Fr. 3'995'597.00. Le montant total des réserves pour les eaux claires et les eaux usées atteint Fr. 889'642.77. À cette même date, la provision pour pertes sur débiteurs se monte à Fr. 140'000.00.

En cette fin de législature, la commission financière tient à remercier le conseil communal ainsi que la caissière communale pour la qualité de la tenue des comptes et des échanges entretenus tout au long de cette période. Elle souhaite également relever la rigueur du conseil communal dans sa volonté de respecter le budget 2025 et de concentrer les investissements sur les besoins nécessaires et prioritaires. La commission financière émet dès lors un préavis favorable à l'approbation des comptes de l'exercice 2025 par l'Assemblée communale.

Saint-Martin, le 15 avril 2026



La présidente : Catherine Heimann



Le secrétaire : Yannick Aebischer

277

**RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE
DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN
REVISION PARTIELLE DES STATUTS
DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES POUR L'ÉCOLE
DU CYCLE D'ORIENTATION DE LA VEVEYSE – ASSCOV
SITUATION AU 30 MARS 2026**

Madame Ursula Hugli, syndique, Monsieur Thomas Demierre, conseiller communal en charge du dicastère « Finances et impôts, cimetière », ainsi que Monsieur Cédric Borer, vice-syndic et responsable du dicastère « Enseignement, formation, culture, loisirs, petite enfance, transports et feu », ont présenté à la commission financière, le 30 mars 2026, la révision partielle des statuts de l'Association des communes pour l'école du cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV). Cette révision sera soumise à l'assemblée communale ordinaire du 21 avril 2026 pour approbation. Les représentants de l'exécutif ont exposé les motifs de cette révision et ont répondu à l'ensemble des questions de la commission financière, laquelle les remercie pour la qualité de leurs explications ainsi que pour les documents transmis.

**REVISION PARTIELLE DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES POUR L'ÉCOLE
DU CYCLE D'ORIENTATION DE LA VEVEYSE - ASSCOV**

La commission financière relève que cette révision partielle concerne principalement l'article 28 alinéa 2 relatif à la limite d'endettement. Celle-ci serait portée de Fr. 70'000'000.00 à Fr. 110'000'000.00 (montant brut, part des subventions non déduites) pour les **constructions**, afin de permettre, dès 2026, le financement de la construction d'une nouvelle salle de sport triple et d'un centre de natation sur la parcelle RF 448 de la commune de Châtel-St-Denis. La limite d'endettement pour l'**exploitation** quant à elle passerait de Fr. 500'000.00 à Fr. 3'0000'000.00.

Pour notre commune, qui participe à hauteur de 4,354 % selon la clé de répartition en vigueur pour l'exercice comptable 2025, cette augmentation représenterait **une dette intercommunale arrondie à Fr. 4'920'000.00 (hors bilan), dont Fr. 1'126'000.00 (chiffre arrondi) sont déjà engagés, soit une dette supplémentaire potentielle d'environ Fr. 3'794'000.00 (hors bilan).** Celle-ci entraînera des charges d'amortissement — dont la durée reste à définir selon les normes MCH2 (25 ou 33 ans) — ainsi que des charges d'intérêts dépendant des modalités de financement retenues. Cet engagement conduirait à un doublement de la dette intercommunale de la commune. En effet, au 31 décembre 2025, celle-ci s'élève à Fr. 3'746'792.15.

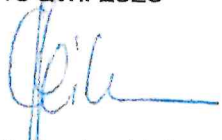
La commission financière rappelle que l'ampleur des investissements futurs, tant intercommunaux que communaux, est de nature à fragiliser la situation financière de la commune, laquelle demeure fortement dépendante du niveau des recettes fiscales.

Cependant, après analyse des indicateurs financiers MCH2, elle note que ceux-ci se sont nettement améliorés en 2025, en particulier ceux relatifs au taux d'endettement net et au degré d'autofinancement. A titre informatif, ces deux indicateurs constituent les éléments de référence pour la limitation de l'endettement des communes, conformément à l'article 19 de l'ordonnance cantonale sur les finances communales. Elle ajoute que la dissolution de la réserve du patrimoine administratif produira encore ses effets au cours des six prochains exercices comptables, pour un montant annuel de Fr. 251'913.00.

Dans ces conditions, la commune est en mesure d'absorber les charges supplémentaires projetées. La commission financière émet dès lors un préavis favorable à cette révision partielle des statuts.

Elle insiste toutefois sur le fait qu'une projection au-delà des cinq prochaines années demeure difficile et délicate, en raison du manque de visibilité sur les futurs investissements tant au niveau communal que du district, que sur l'évolution des recettes fiscales à la suite des récentes votations, notamment la suppression de la valeur locative et l'introduction de l'imposition individuelle.

Saint-Martin, le 15 avril 2026



La présidente : Catherine Heimann



Le secrétaire : Yannick Aebischer